

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 12 mai 2025 se tient à 15 h 22 à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC du Granit. Madame le préfet, Monique Phérivong Lenoir, préside la séance. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

|                 |                                                            |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| France Bisson   | Préfet-suppléante                                          |
| Gaby Gendron    | Frontenac (Sect. Lac-Mégantic)                             |
| Julie Morin     | Lac-Mégantic (Ville de Lac-Mégantic)                       |
| Guy Brousseau   | Saint-Augustin-de-Woburn (Sect. Monts Mégantic et Gosford) |
| Denis Poulin    | Saint-Ludger (Sect. Chaudière)                             |
| Denyse Blanchet | Stratford (Sect. Parc de Frontenac)                        |

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

**1.**

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

**2.**

**ORDRE DU JOUR**

Le titre du sujet 5.2 est corrigé de manière à remplacer le mot « Piopolis » par « Saint-Augustin-de-Woburn ».

Le sujet 10.2 est retiré de l'ordre du jour.

**C.A. 2025-31**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

|   |                                                |
|---|------------------------------------------------|
| 1 | Quorum et ouverture de l'assemblée             |
| 2 | Ordre du jour                                  |
| 3 | Procès-verbal, séance du 10 mars 2025          |
| 4 | Suivi aux procès-verbaux des dernières séances |
| 5 | Conformités                                    |

|      |                                                                                                                                                                                               |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5.1  | Conformité du règlement no 386 modifiant le règlement de zonage no 257 afin d'autoriser l'implantation du projet bain de nature dans la zone M-4, municipalité de Audet                       |
| 5.2  | Conformité du Règlement no 353-2024 modifiant le règlement de zonage no 279-2010 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés dans la zone M-3, municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn |
| 6    | Résultats financiers                                                                                                                                                                          |
| 7    | Recommandation – Projet de règlement no 2025-11 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC                                                        |
| 8    | Planification stratégique 2026 – 2032                                                                                                                                                         |
| 9    | Demande de commandite                                                                                                                                                                         |
| 10   | Ressources humaines                                                                                                                                                                           |
| 10.1 | Embauche – Conseiller.ère stratégique en communications                                                                                                                                       |
| 10.2 | Embauche - Conseiller en développement économique                                                                                                                                             |
| 10.3 | Embauche – Coordonnateur SAE Plus                                                                                                                                                             |
| 10.4 | Embauche – Coordonnatrice adjointe SAE Plus                                                                                                                                                   |
| 11   | Frais de déplacement de la préfet                                                                                                                                                             |
| 12   | Prochaine séance du comité administratif                                                                                                                                                      |
| 13   | Varia                                                                                                                                                                                         |
| 14   | Période de questions                                                                                                                                                                          |
| 15   | Levée de l'assemblée                                                                                                                                                                          |

3.

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 10 MARS 2025

C.A. 2025-32

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2025

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES PERSONNES HABLES À VOTER

4.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

## 5.

### CONFORMITÉS

#### 5.1

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 386 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 257 AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU PROJET BAIN DE NATURE DANS LA ZONE M-4, MUNICIPALITÉ DE AUDET

#### C.A. 2025-33

### **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 386 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 257 AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU PROJET BAIN DE NATURE DANS LA ZONE M-4, MUNICIPALITÉ DE AUDET**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Audet nous a soumis son Règlement no 386 modifiant le règlement de zonage no 257 afin d'autoriser l'implantation du projet bain de nature dans la zone M-4, municipalité de Audet;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le Règlement no 386 et que, pour donner suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve le Règlement no 386 de la Municipalité de Audet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.2

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 353-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 279-2010 AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE M-3, MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN

#### C.A. 2025-34

### **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 353-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 279-2010 AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE M-3, MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn nous a soumis son Règlement no 353-2024 modifiant le règlement de zonage no 279-2020 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés dans la zone M-3, municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité

administratif de la MRC a analysé le Règlement no 353-2024 et que, pour donner suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve le Règlement no 353-2024 de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.

### RÉSULTATS FINANCIERS

J'informe les maires que nos auditeurs de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton n'ont pas terminé de monter et vérifier les états et rapports financiers. Ces derniers seront donc présentés et adoptés à la séance du mois de juin prochain, considérant que le délai légal est jusqu'au 30 juin de chaque année.

## 7.

### RECOMMANDATION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-11 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC

Des discussions se sont tenues quant à la mise à jour du règlement relatif à la rémunération du préfet des membres du conseil et des comités de la MRC. Les maires ont demandé à ce qu'une étude de cette rémunération d'autres MRC comparatives leur soit présentée.

## 8.

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2026 -2032

J'explique que la planification stratégique actuelle viendra à échéance le 31 décembre 2026. Les bonnes pratiques de gestion proposent que le travail de planification soit amorcé un peu plus d'un an en avance pour être prêt à son déploiement. Nous avons donc débuté la réflexion des étapes à suivre par rapport à la planification stratégique 2027-2032 pour bien structurer cette prochaine étape de gestion de la MRC.

## 9.

### DEMANDES DE COMMANDITES

#### C.A. 2025-35

#### **DEMANDE DE COMMANDITE, CLUB DE PICKLEBALL DES SOMMETS**

CONSIDÉRANT QUE le Club de pickleball des Sommets a déposé une demande de commandite dans le cadre de l'acquisition d'équipement afin de permettre l'initiation de nouvelles personnes participantes;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères de la Politique de dons et commandites de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Granit approuve qu'un montant de 529,50 \$ soit versé à l'organisme du Club de pickleball des Sommets dans le cadre de l'acquisition d'équipement afin de permettre l'initiation de nouvelles personnes participantes.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10.

### RESSOURCES HUMAINES

#### 10.1

#### EMBAUCHE - CONSEILLÈRE STRATÉGIQUE EN COMMUNICATIONS

#### **C.A. 2025-36**

#### **EMBAUCHE - CONSEILLÈRE STRATÉGIQUE EN COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Mme Marie-Georges Bélanger au poste de conseillère stratégique en communication;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Mme Marie-Georges Bélanger au poste de conseillère stratégique en communication, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Mme Marie-Georges Bélanger au poste de conseillère stratégique en communication, et ce, à compter du 12 mars 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 10.2

#### EMBAUCHE - CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

### 10.3

#### EMBAUCHE - COORDONNATEUR SAE PLUS

##### **C.A. 2025-37**

##### **EMBAUCHE - COORDONNATEUR SAE PLUS**

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Monsieur Alexis Gagnon au poste de coordonnateur SAE+;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Monsieur Alexis Gagnon au poste de coordonnateur SAE+, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Monsieur Alexis Gagnon au poste de coordonnateur SAE+, et ce, au cours du mois de juin 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10.4

#### EMBAUCHE - COORDONNATRICE ADJOINTE SAE PLUS

##### **C.A. 2025-38**

##### **EMBAUCHE - COORDONNATRICE ADJOINTE SAE PLUS**

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Madame Selena Busque au poste de coordonnatrice adjointe SAE+;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Madame Selena Busque au poste de coordonnatrice adjointe SAE+, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Madame Selena Busque au poste de coordonnatrice adjointe SAE+, et ce, au cours du mois de juin 2025.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11.

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

#### C.A. 2025-39

##### **FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET – MARS ET AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de mars et avril 2025 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour les mois de mars et avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 12.

### PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance se tiendra conformément au calendrier adopté pour l'année 2025, soit le lundi 9 juin 2025. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

## 13.

### VARIA

Aucun sujet à traiter.

## 14.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, aucune question n'est posée.

## 15.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### C.A. 2025-40

##### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 12 mai 2025 soit levée, il est 15 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérivong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 12 mai 2025, et ce pour les résolutions C.A. 2025-35, C.A. 2025-36, C.A. 2025-37, C.A. 2025-38 et C.A. 2025-39.

Sonia Cloutier  
Directrice générale  
Greffière-trésorière